

LA STAGNATION ACTUELLE DES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES FRANÇAISES

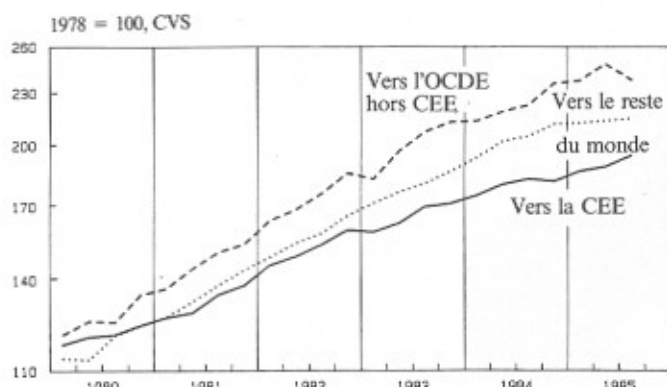
Les exportations industrielles de la France ont plafonné en valeur depuis le début de l'année. Les causes de cette contre-performance ont été déjà maintes fois indiquées : faiblesse structurelle pour les produits à haute technologie ; orientation géographique de nos ventes qui a contribué à les ralentir (présence forte sur les marchés africains et l'OPEP, faible sur ceux du Sud-Est asiatique) ; retard dans la modération des prix par rapport à nos concurrents, qui a dégradé notre compétitivité externe. La part française dans le volume du commerce mondial s'est restreinte, alors que celui-ci subissait une nette décélération.

Pour mieux comprendre les raisons de cette évolution, il convient d'examiner la ventilation géographique de nos ventes, à la fois en valeur et en volume. On verra notamment que nos prix d'exportation en francs ont été pour une bonne part influencés par les fluctuations du cours du franc ; lorsque notre monnaie se dépréciait par rapport à celles de nos clients, les prix exprimés en francs s'accroissaient très rapidement.

Les prix à l'exportation dépendent des cours des changes

Les prix d'exportation de produits manufacturés ont, en moyenne, connu une décélération au cours des dernières années. De 13 % l'an de 1979 à 1982, la hausse des prix est revenue à 11,5 % de la fin 1982 à la mi-1984 et à 7 % de la mi-1984 à la mi-1985. Au troisième trimestre 1985 ils sont restés stables. Ce ralentissement, pour sensible qu'il soit, est cependant, en tendance, moindre que celui de l'inflation. Le rapport de l'ensemble des prix d'exportation aux prix de production n'a cessé de s'élever depuis 1980 ; en cinq ans les premiers se sont accrus de plus de 70 % et les seconds d'un peu moins de 50 %.

1. Prix d'exportation des produits manufacturés



Source : INSEE

Mais les hausses des prix ont été très différentes selon les marchés d'exportation (graphique 1).

Vers la CEE nos prix de vente ont été fortement influencés par la valeur du franc en monnaies européennes. Depuis plus de dix ans, chaque fois que le franc s'est déprécié (de 1973 à 1978 le mark ⁽¹⁾ s'est élevé de 1,60 F à 2,25 F), les prix à l'exportation exprimés en francs ont monté au-delà de sa dépréciation. Les trois dévaluations intervenues d'octobre 1981 à mars 1983 ont accéléré ce mouvement, le portant à 15 % par an. Depuis le troisième trimestre 1983, en l'absence de nouvelle dévaluation du franc, la hausse se ralentit mais est encore de 8 % par an. L'appréciation relative du franc en 1985, résultant de la dévaluation de la lire l'été dernier et de la bonne tenue du franc dans le SME, ne s'est pas traduite au cours des derniers mois par un nouveau ralentissement des prix d'exportation vers la CEE.

Le rythme de hausse des prix *vers l'OCDE hors CEE* est dû pour une bonne part au cours du dollar ⁽²⁾. Lorsque le dollar passe de 4,14 F en 1979 à plus de 10 F au début de 1985, ces prix s'élèvent de 15 % par an. Ils reculent de mai à juillet de cette année, avec le repli du billet vert, mais en août et septembre s'élèvent à nouveau lorsque le dollar se redresse.

Vers le reste du monde nos prix de vente ont évolué à peu près comme ceux vers l'OCDE hors CEE, croissant fortement jusqu'à la fin de 1984. Toutefois leur ralentissement est plus précoce en 1985. L'absence d'une monnaie de facturation dominante pour nos échanges avec cette zone, qui comprend l'OPEP, les PVD non pétroliers et le COMECON, rend difficile la mesure des effets des cours du change. Il est vraisemblable que le recul actuel des importations de la zone déprime les prix.

Le fort ralentissement observé cet été des prix d'exportation moyens apparaît ainsi comme le résultat d'évolutions divergentes : hausse maintenue vers la CEE, baisse vers les autres pays de l'OCDE, stagnation vers le reste du monde. Au quatrième trimestre et au-delà, du fait du repli du dollar, les prix à l'exportation devraient au moins rester stables. A l'inverse de ce qui s'est passé depuis 1981, les fluctuations des monnaies joueraient alors à l'encontre des profits tirés de l'exportation.

Le volume de nos exportations progresse moins que celui des importations mondiales

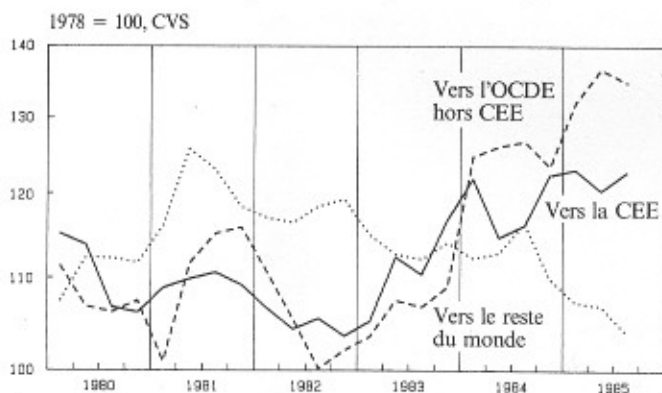
En volume nos exportations industrielles ont, au total, régressé de 1,4 % au premier trimestre, puis stagné aux deuxième et

(1) 30 % de nos exportations vers la CEE sont dirigées vers la RFA.

(2) Les États-Unis absorbent 35 % de nos ventes vers cette zone ; mais les facturations en dollar sont beaucoup plus importantes.

troisième (- 0,1 % ; + 0,2 %). Cela est dû conjointement à l'évolution des prix qui vient d'être décrite et au ralentissement des importations mondiales. Mais là encore un examen de la répartition géographique de nos ventes est nécessaire pour comprendre cette évolution globale (graphique 2).

2. Volume des exportations de produits manufacturés



Source : INSEE

Nos ventes vers la CEE, après avoir reculé de 1980 à 1982, ont progressé ensuite jusqu'au début de 1984. Depuis elles marquent le pas, le creux de la mi-1984 ayant été tout juste compensé par la hausse de fin d'année.

Au cours des dix dernières années les exportations françaises n'avaient que très rarement progressé plus vite que les importations européennes. Au mieux elles avaient évolué au même rythme, au pire augmenté moins (ou diminué davantage). De la mi-1979 à la fin 1982, la part de la France dans le marché européen s'était restreinte. Alors que ce marché se contractait et que la concurrence s'y intensifiait, la hausse de nos prix d'exportation s'accélérait. Lorsque l'activité européenne repartit en 1983 et que la nôtre s'infléchit, nos ventes progressèrent d'abord comme les importations européennes ; mais en 1984 de nouveau les ventes françaises ne parvinrent plus à suivre les achats européens, la hausse de nos prix ne s'étant pas ralentie.

Les ventes françaises en RFA illustrent cette tendance générale. Du quatrième trimestre 1983 au quatrième trimestre 1984 elles ont crû d'à peine 2 % en volume, tandis que les achats allemands s'accroissaient de près de 6 %. Même tendance au premier semestre 1985. Par contre au troisième trimestre le volume de nos ventes s'est accru fortement, grâce à de fortes exportations de biens intermédiaires, particulièrement de produits métallurgiques non ferreux. Ce fut sans doute dû à l'insuffisance des capacités de production dans ce secteur en Allemagne. Exceptionnelle, cette amélioration n'infirme pas la tristesse des analyses précédentes.

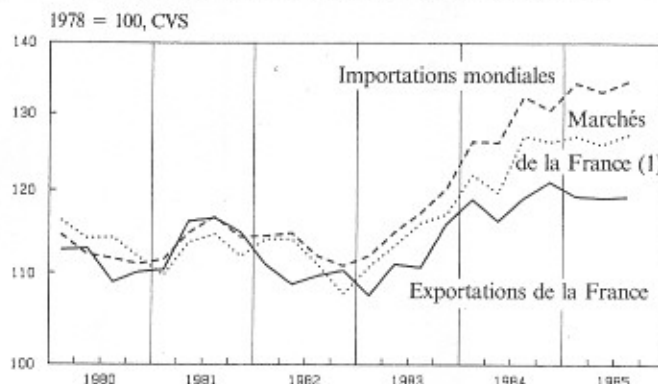
Depuis la mi-1982 ce sont les exportations dirigées vers les autres pays de l'OCDE qui ont progressé le plus, de 9 % l'an ; mais les importations de cette zone s'accroissaient davantage (10,5 % l'an). Ce déséquilibre tient à une présence insuffisante de la France au Japon. En revanche vers les États-Unis nos performances ont été plutôt bonnes, malgré la forte hausse des prix en francs. La part de la France sur ce marché s'est, semble-t-il, maintenue, grâce surtout aux livraisons aéronautiques au cours des trimestres récents.

Hors de l'OCDE le volume de nos ventes a fléchi depuis la mi-1981. Au fil des mois l'absence de baisse significative de nos ventes en valeur aux pays de l'OPEP (à l'inverse de celles des autres fournisseurs des pays pétroliers) a longtemps masqué cette tendance. Mais à partir de la fin 1984 les valeurs elles-mêmes diminuent et le repli du volume s'intensifie. Nos exportations vers cette zone ont été modulées par les livraisons consécutives aux grands contrats civils. Grâce aux commandes exceptionnelles reçues en 1981 et 1982, nos ventes ont encore

augmenté en volume pendant le second semestre 1982, alors que les importations totales de ces pays reculaient. Mais les commandes fléchissent depuis 1983, et nos exportations actuelles, qui concernent davantage des produits courants, suivent plus étroitement les fluctuations de la demande⁽³⁾. Le recul en volume de nos exportations vers cette zone est d'autant plus marqué que ce commerce est trop orienté vers les marchés africains, actuellement en repli.

Ces analyses par zones montrent la fragilité des performances françaises à l'exportation. Des facteurs particuliers à certains marchés (saturation des capacités de productions étrangères, commandes pluriannuelles, succès pour certains produits tels l'aéronautique, etc.) ont accru nos ventes ici ou là. Il n'empêche que la part de la France dans l'ensemble du marché mondial s'est restreinte (graphique 3). Du quatrième trimestre 1983 au troisième trimestre 1985 nos exportations en volume ont non seulement progressé beaucoup moins que les importations mondiales (2,8 % au lieu de 11,8 %), mais moins que les importations des pays clients de la France (8,7 %).

3. Performances extérieures de la France, en volume



Sources : INSEE, OFCE

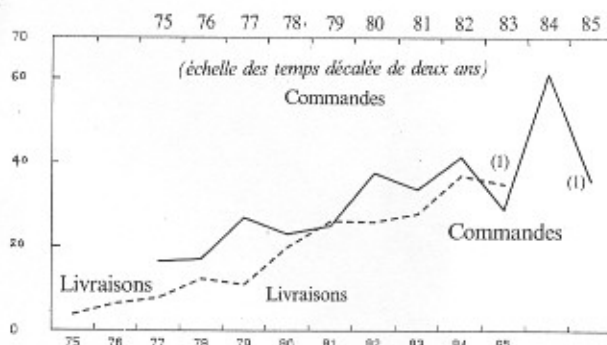
(1) Les importations des pays sont pondérées par le poids que ceux-ci représentent dans nos exportations.

Les exportations d'armes

En 1984 le solde des ventes d'armement dépassait 30 milliards de francs, tandis que celui des autres biens industriels était de 71 milliards. Les ventes en valeur de matériel militaire se contractent en 1985. C'est là l'effet de la faiblesse des commandes reçues en 1983. Mais ce repli récent devrait n'être que passager grâce au doublement des commandes de 1984.

4. Matériel militaire : commandes et exportations

En milliards de francs



Sources : ministère de la Défense (commandes), INSEE (livraisons).

(1) Estimation sur la base des 10 premiers mois

Dans un avenir proche les prix d'exportation des biens industriels ne paraissent pas pouvoir s'élever, et il est à craindre que le volume des ventes soit contraint par le ralentissement des importations mondiales. Il est cependant réconfortant de penser que, si une reprise de l'activité survenait en Europe, elle serait plus favorable à nos exportations que ne l'a été la forte croissance américaine.

Françoise MILEWSKI
Département des diagnostics de l'OFCE

(3) Les commandes de PVD n'atteignent que 29 milliards au cours des neuf premiers mois de 1985, contre 44 en 1984, 49 en 1983 et 70-80 en 1981 et 1982.

LE PROJET DE RÉFORME FISCALE AMÉRICAIN : SIMPLIFIER SANS RÉDUIRE

Annoncée par le président Reagan au début de 1985, la réforme du code fiscal fédéral américain a été longtemps reléguée au second plan par un Congrès occupé à des tâches plus urgentes de limitations ponctuelles des dépenses et peu pressé de débattre d'un projet qui remet en cause de nombreux intérêts particuliers. Après un vote défavorable d'une commission du Sénat le président Reagan vient de se rendre lui-même à la Chambre des représentants et a obtenu un nouvel examen du projet. Quoiqu'il advienne le projet de l'administration demeure intéressant en soi, car, même si certaines de ses propositions sont discutables, l'initiative est, à bien des égards, exemplaire, par son souci de simplification et de neutralité fiscale.

Une légère baisse des impôts pour la majorité des ménages

Globalement l'ensemble des modifications du régime fiscal des ménages (voir tableau) aboutirait à une réduction du montant moyen de l'impôt sur leurs revenus d'environ 8 %, soit une baisse moyenne de 2 % de leur taux d'imposition. Le relèvement des exonérations personnelles accroît légèrement le nombre des ménages non imposables en bas de l'échelle des revenus, tandis que la simplification du barème diminue la progressivité du système fiscal en abaissant fortement le taux maximum sur les revenus élevés. La situation des catégories moyennes n'est pratiquement pas affectée par ces dispositions.

Les autres modifications apportées à la fiscalité des ménages concernent principalement, à l'intérieur des tranches moyennes et supérieures de revenus, certaines catégories de contribuables. En premier lieu la suppression partielle de la déductibilité des intérêts versés réduirait les avantages des débiteurs. Les versements d'intérêts des ménages ne seraient intégralement déductibles du revenu imposable qu'en cas d'achat de la résidence principale ; le reste des intérêts versés serait soustrait des intérêts reçus et le solde, après abattement forfaitaire, serait traité sur la base du taux d'intérêt réel. Si ce solde est positif, la part incluse dans le revenu imposable est calculée en soustrayant du taux d'intérêt moyen de l'année écoulée le taux d'inflation observé au cours de la même période, tels que constatés par le Congrès.

D'autre part la quasi-totalité des innombrables déductions actuellement autorisées au titre des frais professionnels, dons... seraient supprimées ou sévèrement limitées, ce qui pénaliserait plutôt les catégories aisées.

Enfin, et ceci est de grande importance, le code proposé ne permet plus de déduire des impôts fédéraux les impôts des États et collectivités locales, ce qui défavoriserait relativement les résidents des grandes villes et de certains États, mais compenserait, au moins en partie, la baisse des recettes fédérales résultant des réductions de taux.

Une fiscalité plus lourde pour les entreprises

A l'inverse des ménages, les entreprises verraient leur taux d'imposition moyen augmenter substantiellement. Certes le taux unique applicable au bénéfice imposable (voir tableau) serait, pour une majorité d'entreprises, légèrement inférieur au taux actuel, et la déduction d'une moitié des dividendes versés tendrait aussi à abaisser le prélèvement fiscal. Mais le calcul du bénéfice imposable serait nettement moins favorable, du fait de la suppression ou limitation de la plupart des déductions autorisées actuellement au titre des relations publiques, avantages en nature au personnel, etc., d'un traitement des intérêts comparable à celui des ménages et de la suspension des principales mesures d'incitation fiscale à l'investissement.

Comme pour les ménages l'incidence de ces modifications dépendrait de la situation spécifique de chaque entreprise au regard du code actuel. Elles défavoriseraient généralement

Principales modifications du code fiscal proposées

	Code fiscal en vigueur	Projet de réforme Reagan
Revenus des personnes physiques		
- Taux	14 tranches de 11 % à 50 %	3 tranches, 15 %, 25 % et 35 %
- Indexation (minimum imposable et tranches)	Oui, depuis 1985	Oui
- Dividendes reçus	Imposables après exemption forfaitaire	Imposables
- Intérêts reçus	Imposables	Imposables sur la base du taux d'intérêt réel
- Déductions		
- des Intérêts versés	Déductibles de l'assiette	Non, sauf pour la résidence principale
- des Impôts locaux	Déductibles de l'impôt	Non
- autres	Déductibles de l'assiette	Non pour la plupart
Revenus des sociétés		
- Taux	Progressif jusqu'à 46 %	Taux unique : 33 % après déduction de 50 % des dividendes versés
- Incitations à l'investissement		
- Déduction forfaitaire	6 à 10 % de la valeur	Non
- Amortissement fiscal	Fortement dégressif	Linéaire, mais indexé
- Déductions :		
- des Intérêts versés	Déductibles de l'assiette	Non ; imposés sur la base du taux réel
- autres	Déductibles de l'assiette	Non pour la plupart

davantage les secteurs fortement capitalistiques. Cependant le taux effectif moyen ne serait pas supérieur à celui qui prévalait avant les réductions intervenues en 1981.

Un compromis entre exigences contradictoires

La motivation première de ce projet de réforme fiscale est le souci de simplifier un code devenu, au fil des ans, extraordinairement complexe. Dans le même temps il s'agit de rétablir une certaine forme d'équité fiscale, en supprimant les trop nombreuses possibilités d'« évasion fiscale légale ». La réforme vise en outre à faire que la fiscalité fédérale des ménages soit plus proche de la neutralité économique, en éliminant plusieurs distorsions importantes qui altèrent les incitations des agents. L'abaissement du taux maximum d'imposition du revenu et la suppression des déductions vont dans ce sens. De même le traitement des intérêts et des dividendes, allié à l'indexation des barèmes, rendrait le système moins sensible à l'inflation que par le passé. Le régime prévu pour les entreprises est lui aussi économiquement plus neutre.

L'inconvénient de ce projet, dans une période de forts déficits publics, est de ne pas accroître les recettes fédérales totales. D'autre part, s'il apporte quelques allègements à la majorité des contribuables, certains y perdraient beaucoup, ce qui explique les difficultés auxquelles se heurte son adoption.

Jaques LE CACHEUX
Département des études de l'OFCE

FRANCE

Les **prix de détail** ne se sont élevés que de 0,2 % en novembre. La hausse était également de 0,2 % en RFA et en Belgique, de 0,3 % au Royaume-Uni et de 0,7 % en Italie. L'augmentation des prix a atteint 4,5 % en glissement depuis le début de l'année. Ce bon résultat, dû à la modération des coûts salariaux, a été amplifié par une baisse plus rapide que prévue des prix des matières premières et de l'énergie importées. En décembre les nouvelles baisses des tarifs de l'énergie permettront de contenir la hausse des prix aux alentours de l'objectif initial de 4,5 %.

L'**investissement industriel** connaîtra en 1986 une croissance plus modérée que cette année (+ 2,5 % contre + 8 % en volume). Les dépenses d'équipement des PME progresseraient de 6 % en volume (après une stagnation en 1985), prenant le relais des grandes entreprises dont les investissements régresseraient de 2 %. Les PME seront par ailleurs les seules bénéficiaires de prêts bonifiés, réservés l'an prochain aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 milliard de francs. L'enveloppe globale des crédits à taux préférentiels sera ramenée de 18 à 12 milliards de francs en 1986.

Selon les **ménages** interrogés en novembre, leur situation financière et leur niveau de vie ont continué de s'améliorer depuis mai. Les intentions d'achats d'équipements se multiplient. Les indicateurs d'opinion sur l'emploi s'améliorent légèrement ; mais encore 70 % des ménages pensent que l'emploi s'est détérioré au cours des derniers mois, malgré la stabilisation des effectifs depuis le début 1985. En novembre une nouvelle baisse du chômage de 0,5 % (cvs) est intervenue, mais l'amélioration réelle est perçue avec retard.

Avec 486 millions de **déficit commercial** en novembre 1985, le déficit depuis janvier est de 20,3 milliards de F (cvs), soit 3 milliards de moins que l'an passé. C'est à peu près la réduction de notre **facture énergétique** (166,6 milliards de F en 1984). Cette facture s'était alourdie en début d'année avec la montée du dollar et la hausse des importations de gaz et de produits raffinés. Mais la contraction de la consommation et des stocks de pétrole, puis la chute du dollar ont fini par prévaloir. L'assouplissement de la réglementation des stocks de réserve et la récente baisse du prix du baril devraient alléger encore la facture. Mais les approvisionnements à l'étranger en produits raffinés, moins chers, mais plus coûteux pour notre balance, pourraient s'accroître avec la levée de leur contingentement.

Nos **importations manufacturières** ont, en volume, augmenté de 5,1 % au troisième trimestre, après + 0,6 % et + 1 % au cours des deux premiers trimestres. Les importations de biens intermédiaires ont été favorisées par un certain restockage et se sont accrues de 7,6 %. Celles des biens d'équipement professionnel, stimulées par la reprise de l'investissement, et celles d'automobiles, avec la remontée des immatriculations, ont augmenté respectivement de 3,2 et 3,8 %. La hausse de nos achats à l'étranger de biens de consommation courante (+ 5 %) a compensé le creux du premier semestre. Pour l'ensemble manufacturier le repli en valeur des mois d'octobre et novembre laisse augurer une diminution des volumes d'achats.

La **balance des paiements courants** a été, comme aux deuxième et troisième trimestres, excédentaire en octobre (+ 1,6 milliard cvs). L'endettement brut a été réduit de 44 milliards de la fin juin à la fin septembre (488 milliards) grâce à la baisse du dollar (- 12 %), qui a contracté la dette exprimée en francs de 36 milliards, et au fait que les emprunts nouveaux ont été inférieurs de 8 milliards aux remboursements. Les crédits commerciaux accordés par la France ont été réduits. Au quatrième trimestre l'excédent vraisemblable des transactions courantes, la poursuite de la baisse du dollar et de nouveaux remboursements, par anticipation, de l'État (600 millions de dollars en décembre, après 1 050 en août-septembre) et des entreprises contracteront encore notre dette. La libéralisation en cours du contrôle des changes a été permise par cette amélioration.

ÉTRANGER

Aux **États-Unis** l'agrégat de la masse monétaire M1 dépasse toujours les objectifs. La FED ne modifie toutefois pas sa politique pour plusieurs raisons. M2 et M3 continuent à évoluer dans les limites fixées. L'inflation reste modérée, bien que le dollar se soit déprécié, depuis les points hauts de mars, de 30 % vis-à-vis du mark et de 25 % vis-à-vis du yen. Les estimations pour le mois de novembre laissent attendre une poursuite de la tendance des prix de détail observés depuis le début de l'année, soit un rythme annuel d'augmentation de 3,3 %. L'attention des autorités monétaires se détourne de la masse monétaire et se focalise sur les taux d'intérêt.

Le produit national brut du **Japon** a augmenté en termes réels de 0,6 % au cours du troisième trimestre de 1985, contre 1,4 % le

trimestre précédent. Ce ralentissement est imputable à une baisse des exportations de 3,5 %, tandis que la demande intérieure est restée faible. Celle-ci ne bénéficiera pas dans les mois prochains de nouvelles mesures de relance : la réforme fiscale a été reportée en 1987.

En **RFA** la situation est inverse. Le PNB a enregistré une croissance réelle de 1,5 % au troisième trimestre. Les exportations y ont principalement contribué, tandis que la consommation (+ 1,6 %) a confirmé les bons résultats du deuxième trimestre. Le **commerce extérieur allemand** reste largement excédentaire, de 8,7 milliards de DM en octobre. Les exportations bénéficient de l'appréciation plus lente du Deutschemark que du yen vis-à-vis du dollar et de sa sous-évaluation croissante vis-à-vis des monnaies du SME. Au cours des dix premiers mois de l'année l'excédent de la balance commerciale a atteint 58,3 milliards de DM, suscitant de vives critiques à l'étranger. Le gouvernement ne semble cependant pas décidé à modifier sa ligne de conduite en acceptant une relance trop brutale de la demande intérieure, d'autant que dès 1986 l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires, combinée aux allègements d'impôts, devrait induire une nette reprise de la consommation privée. Les instituts de conjonctures allemands redoutent toutefois les effets à terme sur les investissements des entreprises, d'une perte de compétitivité des produits allemands.

Les perspectives s'assombrissent au **Royaume-Uni**. En octobre la production manufacturière enregistre une hausse, mais qui ne fait que compenser les mauvaises performances des mois précédents pour dessiner une tendance quasiment plate. Des fluctuations amples affectent les ventes au détail qui, en volume, ont recommencé à augmenter en novembre, sans pour autant rejoindre le point haut de juillet. Les récentes décisions de l'OPEP ont provoqué une baisse de la livre conduisant à anticiper des difficultés budgétaires, éventuellement assorties d'un durcissement monétaire.

Les rythmes de l'inflation divergent en **Amérique latine**. De bonnes performances caractérisent l'Argentine à la suite de la réforme monétaire et du contrôle des prix mis en place en juin. Les prix de détail n'ont augmenté que de 1,9 % en octobre et 2,4 % en novembre, au lieu de 30 % mensuellement durant le premier semestre. Au Brésil, en revanche, les prix ont augmenté de 15 % en novembre.

Rédaction

Département des diagnostics de l'OFCE

L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) de la Fondation Nationale des Sciences Politiques est chargé, sous la présidence de Jean-Marcel JEANNENEY, d'étudier, en toute indépendance, la conjoncture de l'économie française et son environnement extérieur.

Il publie une revue en janvier, avril, juillet et octobre et une lettre mensuelle le quatrième mercredi du mois, qui portent le même titre « Observations et Diagnostics Économiques » et sont éditées par les Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Dans la revue et la lettre les idées émises le sont librement par les économistes de l'OFCE. Elles peuvent s'opposer, le pluralisme des opinions étant un des principes de l'OFCE.

Tarif d'abonnement 1986		Lettre 10 n°/an	Revue 4 n°/an	Revue et Lettre
Les demandes d'abonnement doivent être adressées à :	Tarif normal (institutions/entreprises)	140 F	260 F	350 F
	OFCE 69, quai d'Orsay 75007 Paris	70 F	170 F	210 F
	Tarif réduit (particuliers)			
avec un chèque bancaire ou postal à l'ordre de FNSP-OFCE-Publications	Prix du numéro	15 F	70 F	